

**Compte rendu synthétique de la séance du
Conseil municipal du 5 novembre 2018.
Le compte rendu exhaustif sera disponible sur le site
www.leconquet.fr**

La séance était présidée par le Maire, Xavier JEAN.

*Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf : G. SALAUN, pvr au Maire et B. DREYFUS, pvr à Ph. GAY.
S. LE GUEN, S. SOUBIGOU et A. LARSONNEUR, absents
A. HUELVAN et M. QUELLEC sont désignés en tant que
secrétaires de séance.*

Le compte rendu de la séance du 18 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

Les questions finances et administration générale ont été examinées en commission finances le 25 octobre 2018.

Décision budgétaire modificative n°1

Elus rapporteurs : Françoise BIDAN et Jean-Luc MILIN

L'assemblée délibérante est informée que la convention conclue le 14 mai 2018 avec le SDEF, et relative aux « économies d'énergie dans les TPECV » (soit le renouvellement des points lumineux dans le centre-ville, ces points lumineux étant désormais équipés de lampes à led, nettement moins énergivores et plus faciles à régler à l'avenir) prévoit une dépense de 96 770.66 € et une recette du même montant. L'opération 105, telle qu'elle a été prévue au BP en section d'investissement lors de son adoption le 5 avril 2018, ne prévoit qu'une somme de 70 000 € en dépenses et en recettes.

Unanimité pour adopter la décision budgétaire modificative suivante :

2315 opération 105 : + 27 000 €

1341 opération 105 : + 27 000 €

Programme « enfouissement des réseaux » 2019.

Elus rapporteurs : Françoise BIDAN et Jean-Luc MILIN

Il est demandé au Conseil municipal de valider le programme « éclairage public – enfouissement des réseaux aériens » pour l'année 2019, ceci afin de prendre rang auprès du SDEF qui organise sa programmation départementale.

Le programme proposé par la commission finances est celui-ci (dans l'ordre de priorité) :

Route touristique (le Bilou) - part communale : 23 747 €

Voie Lochrist Saint Mathieu (Petit Phare) - part communale : 7089 €

Rue Joseph Taniou - part communale : 34924€

Impasse Kerlohic - part communale : 11483€

Rue Schuman Tranche 3 (Kernaffran) - part communale : 15 292 €

Rue Surcouf - part communale : 30 281 €

Adopté à l'unanimité.

Enfouissement des réseaux rue LAMENNAIS.

Elus rapporteurs : Françoise BIDAN et Jean-Luc MILIN

Le conseil municipal, lors de l'adoption du budget primitif le 5 avril 2018, a approuvé le programme d'enfouissement

des réseaux rue Lamennais, qui intervient à l'occasion de deux constructions individuelles (les pétitionnaires ont d'ailleurs accepté de prendre à leur charge une partie des frais afférents); le SDEF, particulièrement formaliste, exige néanmoins une délibération spécifique pour lancer l'opération.

Unanimité des suffrages exprimés pour approuver le programme d'enfouissement des réseaux rue LAMENNAIS, signer la convention à intervenir avec le SDEF et signer les conventions avec les riverains qui acceptent de participer au financement de l'opération.

Abstention de Ph. GAY.

**Enfouissement des réseaux telecom rue des BOSMEN.
Approbation du projet - Conventions avec le SDEF et avec les riverains.**

Elus rapporteurs : Françoise BIDAN et Jean-Luc MILIN

A l'occasion de divisions de terrains et de création de lots à bâtir rue des Bosmen, des extensions de réseaux ont été ou vont être mises en œuvre par la CCPI (assainissement) ou le SDEF (BT), auxquels ont été transférées ces compétences.

France télécom prend à sa charge les raccordements des riverains à son réseau, mais se refuse à supporter les coûts liés à sa mise en souterrain.

Le SDEF peut effectuer cette opération (extension du réseau telecom et mise en souterrain immédiate), ce qui serait conforme à la politique de la collectivité (objectif de sécurisation et de protection des paysages). Pour éviter que les frais afférents ne soient supportés par les contribuables, il a été proposé aux riverains (vendeurs de terrain et/ou acheteurs) de leur refacturer les coûts liés à cet enfouissement. Il a clairement été précisé aux personnes concernées que leur participation reposait sur la base du volontariat, au regard de l'intérêt général, technique et paysager de l'opération.

Le montant de l'opération s'élève à 4 733,33 € hors taxes ou 5 680 € ttc, soit 1 420 € pour chacun des riverains, Mesdames et Messieurs QUERE, NEDELLEC, VAILLANT et LE SAINT.

Il convient d'approuver l'opération et d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir avec les riverains.

Unanimité des suffrages exprimés.

Ph. BAZIRE, M. LE VOURCH, Ph. GAY et B. DREYFUS s'abstiennent au motif que les projets de conventions avec les riverains ne sont pas jointes à la convocation. Ph. BAZIRE souhaite que de telles dispositions deviennent des règles communales à transposer dans le futur PLUi.

Subventions exceptionnelles Gabiers et 4L Trophy,

Elus rapporteurs : Françoise BIDAN et Marcel QUELLEC

Les élus sont informés que les Gabiers du DRELLAC'H demandent la prise en charge par la commune de frais à acquitter auprès de la SACEM à l'occasion des animations offertes lors des marchés d'été. Les frais s'élèvent à 60 €. La commission finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Par ailleurs, un jeune conquétois, Amaury KERMAIDIC, s'engage dans le 4L Trophy 2018 et sollicite le concours de la commune pour mener à bien son projet et allier

aventure et engagement humanitaire. Deux demandes préalables identiques ont été accueillies favorablement.

Unanimité pour :

- Attribuer une subvention exceptionnelle de 60 € aux Gabiers du DRELLAC'H et de 300 € à Amaury KERMAIDIC

- Conditionner le versement des 300 € à Monsieur KERMAIDIC à son engagement à présenter son aventure aux enfants des écoles et dit que cet engagement devra être contractualisé.

Régime de prévoyance des agents territoriaux,

Elus rapporteurs : le Maire et Françoise BIDAN

La commune, comme la plupart des communes des environs et la CCPI, a choisi, par une délibération du 30 avril 2013, de proposer un **contrat de prévoyance à ses agents**, et de participer à hauteur de 15 € par mois (pour un agent à temps plein) à la prise en charge de ce contrat.

Les contrats conclus en 2013 venant à échéance, des consultations ont été lancées par le CDG et la CCPI pour proposer aux communes et aux agents un nouveau prestataire, pour une nouvelle durée de 6 ans.

Il est proposé de souscrire un contrat avec l'IPSEC, proposé par la CCPI et son courtier, dont les conditions sont les plus intéressantes pour couvrir les risques décès et invalidité.

Unanimité pour donner suite à cette proposition et porter la participation communale à 16 € par mois et par agent.

Indemnités de conseil au receveur.

Elus rapporteurs : le Maire et Françoise BIDAN

Unanimité des suffrages exprimés pour attribuer à Monsieur DELPEY, trésorier de la commune, une indemnité de 703.18 € bruts. *Abstention de R. Coguiec.*

Bilan d'activité de la CCPI pour l'année 2017.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2017,

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2017.

Ces bilans sont présentés aux élus par le Président de la CCPI, André TALARMIN, dans le cadre d'un échange libre.

Les élus ont été avisés qu'ils pouvaient, préalablement à la séance, consulter ces bilans sur l'extranet communautaire ou en les téléchargeant via un lien wetransfer.

Le Président TALARMIN a axé son intervention sur les questions communautaires intéressant directement la commune.

Assainissement : *Il a précisé que la CCPI avait notifié aux entreprises attributaires les marchés de rénovations et de sécurisations du poste de relèvement du réseau d'assainissement de KERVINY. Les pannes de ce poste avaient été à l'origine de fermetures de plages préventives au cours de la saison estivale. En ce qui concerne l'extension du réseau d'assainissement à LANFEUST, le Président TALARMIN a informé les élus du retard du projet en raison des refus de subventions. Un bureau d'étude est*

missionné pour justifier auprès des financeurs la nécessité d'équiper ce secteur d'un réseau collectif.

Ph. BAZIRE déplore le recours à des prestataires privés pour de telles études, alors que les effectifs communautaires se sont considérablement accrus.

Ph. GAY s'étonne qu'il faille justifier le projet.

Le Président TALARMIN indique que les services sont débordés, que les effectifs se sont accrus pour assumer des compétences certes non obligatoires mais voulues par les élus.

Passerelle du CROAE : *La passerelle est désormais communautaire. Après des discussions avec l'architecte des bâtiments de France, les travaux de confortement et rénovation vont pouvoir être lancés.*

JM. KEREBEL souligne l'urgence à intervenir pour conforter la pile nord, et estime que les travaux pourraient être organisés en deux lots : l'un pour la pile, urgente, l'autre pour la reprise des travées, nécessaire mais que l'on peut planifier sur un temps plus long. Ph. BAZIRE partage cette analyse et souligne que seuls 800 000 € sont affectés à ce programme à la CCPI.

Parking des Iles : *La CCPI a conclu un contrat de 5 ans avec Monsieur LAOT et la saison a été assurée malgré des difficultés début juillet.*

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : *Ph. BAZIRE demande une programmation des travaux du PLUi et souhaite que la commune travaille les spécificités qu'elle veut voir prises en compte par la communauté.*

A. TALARMIN lui indique que les communes doivent désigner leurs référents pour participer à ce travail, mais qu'il convient au préalable de vérifier le sort qui sera réservé au SCOT du Pays de BREST.

Investissement de la communauté dans les ports.

Ph. BAZIRE et JM. KEREBEL interviennent pour regretter que la CCPI, pourtant financée par l'ensemble des habitants du Pays d'Iroise, finance des investissements dans le seul port de LANILDUT et une aire de carénage mobile qui n'est pas proposée au CONQUET.

Le Président TALARMIN indique que l'aire de carénage mobile est davantage destinée aux petites zones de mouillage.

Il précise également que les investissements au port de plaisance de LANILDUT, devenu communautaire comme suite à la suppression du syndicat du plan d'eau par décision préfectorale, sont pris en charge par un budget annexe spécifique, financé par les seuls plaisanciers usagers, sans subvention du budget principal.

Fibre et haut débit. *Une première tranche de travaux va être mise en œuvre dans les zones mal desservies par le réseau. LE CONQUET devrait bénéficier de la fibre vers 2025.*